



Respect
Exemplarité
Prevention
Dialogue

Notre démarche
ZÉRO
Risque

Mise à jour: Octobre 2024

Introduction



*Engageons-nous ensemble, chaque jour, pour atteindre nos objectifs.
Chacun a un rôle à jouer pour sa propre sécurité et celle des autres.*

Eric RUTY
Directeur QHSE – Risk Management

Prévenir durablement les accidents graves et mortels est au cœur des préoccupations de l'entreprise COMPTE.R.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs constituent une priorité absolue car il n'est pas tolérable que leur vie ou leur intégrité physique puissent être mise en danger sur leur lieu de travail.

On ne vient pas au travail pour se blesser: chacun se doit d'agir pour sa propre sécurité et celle des autres!

Notre programme vise donc à ancrer la sécurité dans les comportements de chacun et à créer une dynamique positive au sein de l'organisation en impliquant chaque direction à tous les échelons.

*Pour traduire concrètement son engagement, l'entreprise COMPTE.R a décidé de focaliser l'ensemble de son personnel, mais également de ses clients et sous-traitants sur **les incontournables de la sécurité**, et **les règles d'or qui permettent de sauver des vies**, avec pour objectif, une réduction d'année en année des accidents avec arrêts de travail pour atteindre le zéro accident en 2030.*

Les incontournables de la sécurité

RESPECTER LES RÈGLES D'OR QUI SAUVENT DES VIES

Si elles avaient été respectées, les règles d'or qui sauvent des vies auraient permis d'éviter la plupart des accidents.

S'ASSURER DE LA PROPRETE ET DU BON ORDRE

Le risque d'accident est fortement augmenté lorsque nous intervenons dans un lieu, un espace de travail dans lequel la propreté et l'ordre ne sont pas présents.

La propreté et le bon ordre constituent une mesure de protection à la fois collective et individuelle et doivent être présents et maintenus dans tous les lieux où une activité professionnelle est exercée.

PREPARER LE TRAVAIL ET ANALYSER LES RISQUES

La connaissance du travail à réaliser et l'environnement sont des prérequis à la réalisation en sécurité de l'opération ou de l'activité.

PORTER SES EQUIPEMENT DE PROTECTION

Les équipements de protection collectifs sont privilégiés; le port des équipements de protection individuelle adaptés à chaque risque permet de limiter la gravité en cas d'accident.

ADOPTER LA POSTURE ADAPTEE A LA TACHE

La manutention manuelle ainsi que les postures inadaptées au poste de travail peuvent présenter un risque pour la santé et la sécurité.

ETRE ATTENTIF A MA SECURITE ET CELLES DES AUTRES

La vigilance individuelle et la vigilance collective sont des mesures de prévention des accidents parmi les plus efficaces. Elles permettent de prévenir des accidents ou tout au moins en limiter la gravité.

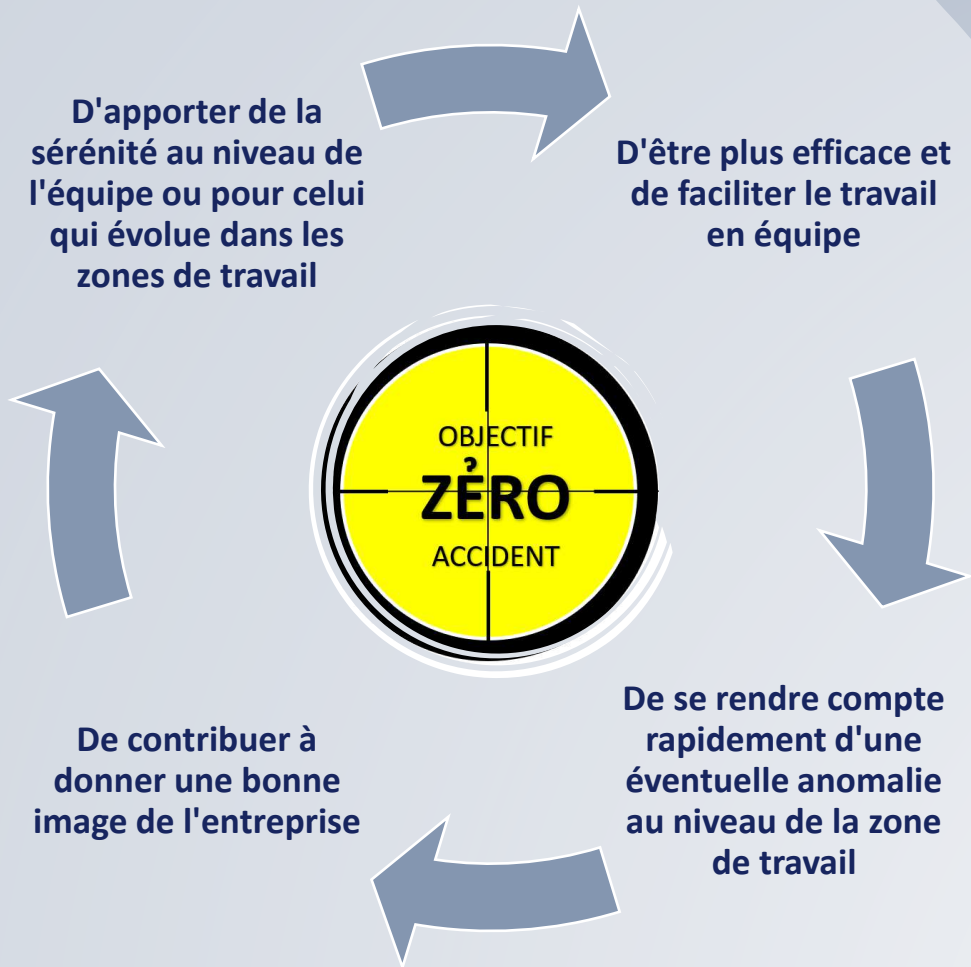
CAPITALISER LE RETOUR D'EXPERIENCE

Le signalement de tout évènement (conditions dangereuses, incidents, quasi-accidents, accidents) permet de tirer les enseignements qui permettront d'éviter que le pire ne se produise dans l'avenir.



Les incontournables de la sécurité

S'ASSURER DE LA PROPRETE ET DU BON ORDRE



« Une place pour chaque chose
et chaque chose à sa place »

La Règle

Je m'assure de la propreté et de l'ordre de chaque espace de travail, y compris des véhicules.

Cette règle s'applique dans chaque zone de travail interne à l'entreprise, mais également chez nos clients.

En interne sont concernés les locaux de travail (bureaux, ateliers, magasins, archives, vestiaires, salles de restauration etc.).

Sont également concernés les véhicules, parking et aires de stockage de matériels et engins.

ANALYSE DE RISQUES ET MESURES ADAPTÉES:



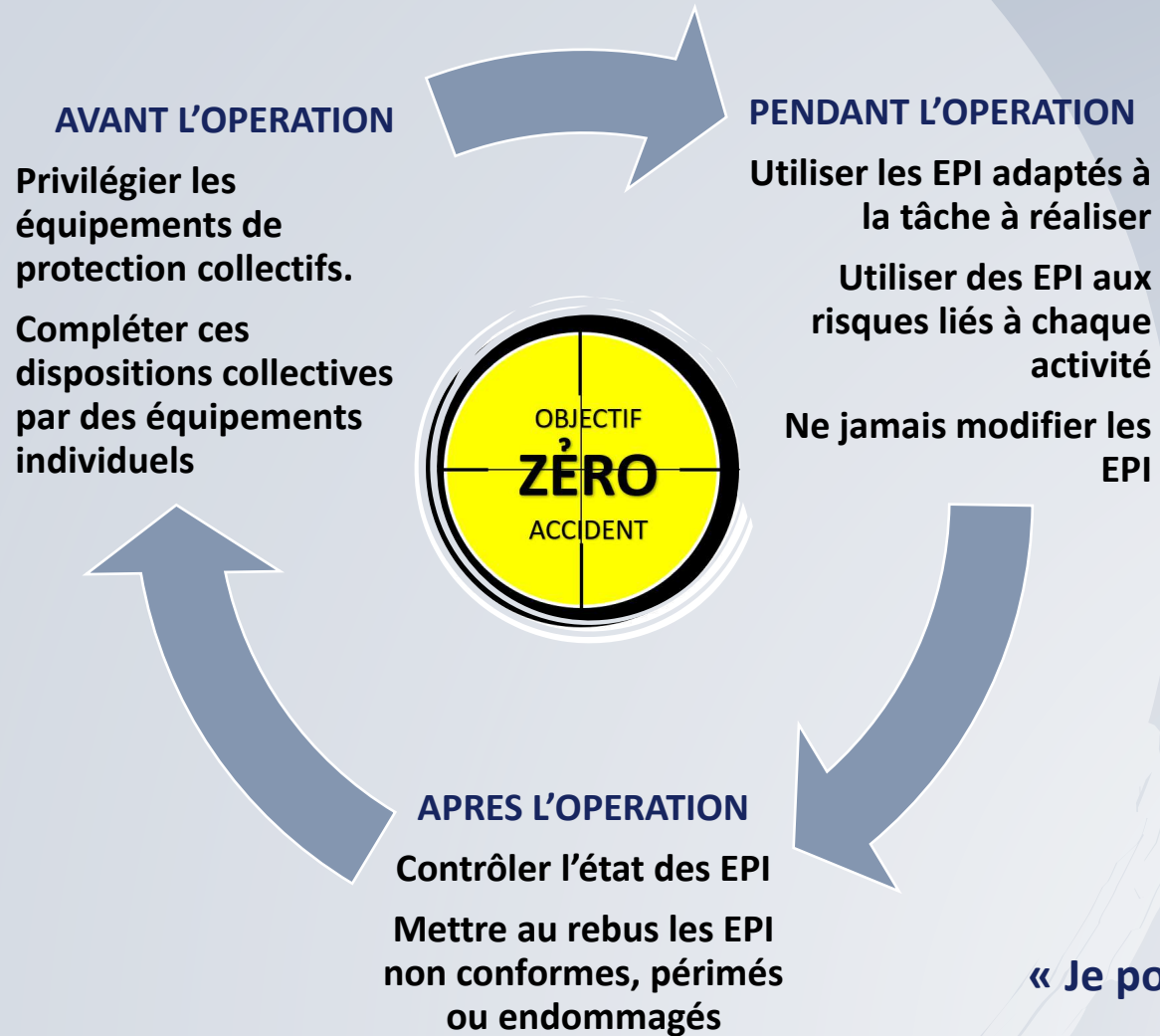
La Règle

Je prépare le travail en analysant les risques associés et mets en œuvre des mesures adaptées pour leur maîtrise.

Les incontournables de la sécurité

PORTER SES EQUIPEMENT DE PROTECTION (EPI)

JE PORTE LES EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS MIS A MA DISPOSITION:



La Règle

En complément des moyens de protection collective je porte les équipements de protection individuelle adaptés aux risques.

« Je porte les équipements de protection mis à ma disposition »

UNE POSTURE INAPROPRIEE PEUT ENTRAINER DES LESIONS CORPORELLES:



La Règle

Je vérifie le poids, le volume de la charge pour adapter la manipulation en privilégiant la manutention mécanique et prends des postures et outils adaptés.

« J'adopte toujours la bonne posture adaptée pour me préserver »

UNE POSTURE INAPROPRIEE PEUT ENTRAINER DES LESIONS CORPORELLES:

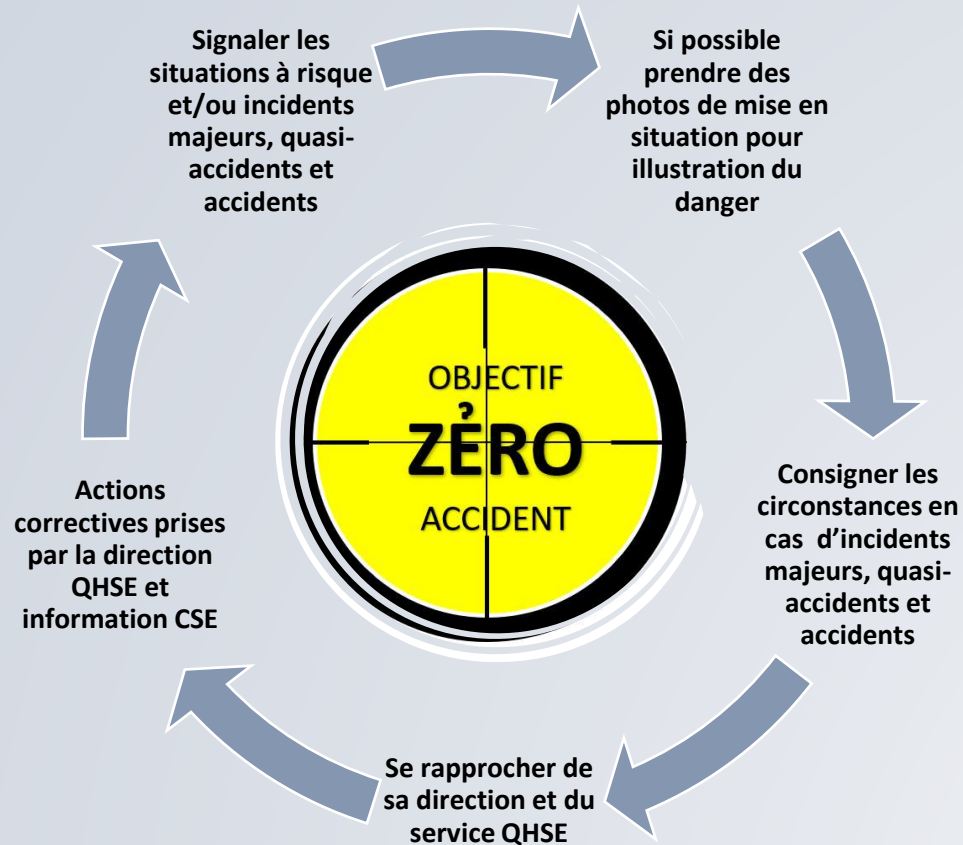


La Règle

Je me préoccupe de ma santé, de ma sécurité et de celle des autres. J'arrête le travail et préviens ma hiérarchie si je ne suis pas en mesure de maîtriser le risque.

« Je réfléchis avant d'agir et reste attentif à mon environnement »

L'ABSENCE DE RETOUR D'EXPERIENCE EST CAUSE DE FUTURS ACCIDENTS



La Règle

Je prévois systématiquement ma hiérarchie en cas d'identification de situations à risques non maîtrisés, d'incident, de casi-accident et d'accident

« Je fais part à ma hiérarchie de chaque situation dangereuse non maîtrisée »

BANNIR

Ne manipulez pas votre téléphone ou tout autre moyen de communication lorsque vous conduisez



- ☛ Je limite aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant, et uniquement avec un dispositif intégré au véhicule. Si la conversation doit se prolonger, je me gare en sécurité le temps de la communication.
- ☛ Je ne consulte pas et n'écris pas de message lorsque je conduis.
- ☛ Quand j'appelle un collègue du bureau, j'écourte la conversation s'il est en train de conduire et je le rappelle plus tard.
- ☛ Je ne participe pas à une réunion téléphonique ou via Teams lorsque je conduis.



S'INTERDIRE

Ne travaillez pas et ne conduisez pas sous l'emprise de médicaments, d'alcool ou de stupéfiant

- ➡ Je prends connaissance de l'impact sur ma vigilance en fonction de mes traitements médicaux.
- ➡ Je ne travaille jamais sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiant.
- ➡ Pendant le temps de travail ou si je dois conduire, je ne bois pas d'alcool, ni ne consomme de stupéfiant.
- ➡ J'interviens ou je signale la situation si je constate que dans mon entourage professionnel une personne travaille ou s'apprête à prendre le volant sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiant.

S'ÉCARTER



Positionnez-vous en dehors de la trajectoire des véhicules, installations et équipements en mouvement.

- 👉 Je m'écarte de la trajectoire des engins, des véhicules, des installations, des équipements, ainsi que des pièces en mouvement. Je reste en dehors des angles morts des véhicules et engins aussi bien en ateliers que chantiers.
- 👉 Je respecte les plans de circulation et les zones réservées aux piétons.
- 👉 Je respecte les périmètres de sécurité et les zones d'exclusion.
- 👉 Je me positionne en dehors de la zone d'activité des engins mécaniques type engin élévateur, nacelle ou autre.
- 👉 Je recherche le contact visuel avec le conducteur d'un engin en mouvement.
- 👉 J'arrête les collègues et les tiers qui pénètrent dans une zone où les véhicules sont en train de manœuvrer.
- 👉 Je porte des vêtements haute visibilité.

EVITER

Ne passez pas ou ne restez pas sous une charge



- ☛ Je reste vigilant et je regarde également en hauteur quand je me déplace dans un environnement de travail.
- ☛ Lorsque je vois une charge suspendue, je contourne la zone d'influence.
- ☛ Je ne franchis pas une barrière qui matérialise une zone d'influence.
- ☛ J'interviens si un collègue ou un tiers s'apprête à passer ou rester dans zone d'influence.

S'ACCROCHER

Accrochez votre harnais
quand vous travaillez en hauteur



- ➡ Je me protège des chutes quand je travaille en hauteur.
- ➡ Je sais comment utiliser mon harnais.
- ➡ J'utilise des matériels antichute adaptés et en bon état.
- ➡ Je m'assure de la qualité du point d'ancrage approprié et de la ligne de vie.
- ➡ Je ne travaille pas seul quand j'utilise un harnais.
- ➡ Je ne franchis pas une protection collective sans accrocher mon harnais.
- ➡ Je vérifie que mon harnais et mon équipement sont correctement attachés et réglés.
J'aide mon collègue à vérifier les siens.

VERIFIER



Vérifiez l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant de commencer des travaux

- ➡ Je suis formé, je connais les installations et équipements et je suis habilité et/ou autorisé à intervenir.
- ➡ J'isole toujours les sources d'énergie, sauf exception autorisée.
- ➡ Je m'assure que la consignation a été faite et je vérifie qu'elle est sur le bon équipement.
- ➡ Je vérifie l'absence d'énergie en portant les EPI adaptés, ou je vérifie qu'elle a été faite, même si l'installation est déclarée consignée ou même lorsqu'un permis de travail a été délivré.
- ➡ Je ne désactive jamais, ni ne contourne les dispositifs de verrouillage sans l'autorisation écrite formelle du manager responsable.

CONTROLER

Avant d'entrer dans un espace confiné, contrôlez que l'atmosphère est sûre et surveillez-la pendant que vous travaillez



- ➡ Je pénètre dans un espace confiné seulement si j'ai les autorisations nécessaires et uniquement en présence permanente d'un surveillant à l'extérieur de l'espace.
- ➡ Je contrôle ou fais contrôler l'atmosphère de l'espace confiné avant d'y pénétrer. Ce contrôle doit être réalisé par une personne ayant la formation nécessaire.
- ➡ Je surveille ou fais surveiller l'atmosphère pendant toute l'intervention avec des équipements et détecteurs adaptés.

S'ARRETER

Ne réalisez pas de travaux avec point chaud, avant que les risques d'incendie ou d'explosion aient été éliminés



- ➡ Je vérifie que le matériel est adapté et en bon état.
- ➡ Je délimite la zone de travail et m'assure que mon travail n'a pas d'impact en dehors de cette zone.
- ➡ Je m'assure de l'absence d'atmosphère explosive et de matière combustible ou inflammable dans la zone de travail.
- ➡ En fonction des résultats de l'analyse de risques (exemple : présence de zone « ATEX »), j'utilise uniquement des matériels et équipements conçus pour être utilisés dans ce type de zone.

4 rue de l'Industrie
63220 ARLANC – FRANCE
+33 (0) 473 950 191
www.compte-r.com

